

SEANCE DU 1^{er} MARS 2022

L'an deux mille vingt deux

Et le premier mars à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Michel FEL, Maire

Présents : Michel FEL, François LABRUNIE, Pascal DELTORT, Magali LACALMONTIE, Jean-Jacques CRAPET, Bernadette BLANC, Hervé COUDON, Maryline CROS, Laetitia LACOSTE, Hélène LAGARDE, Georges RODRIGUES,

Absents : Elodie BARRES (pouvoir à Hervé COUDON), Lydia LAGARDE (pouvoir à Georges RODRIGUES), Marie-Line HALLEUR (pouvoir à Pascal DELTORT), Michel TRONCHE

Secrétaire de séance : Jean-Jacques CRAPET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 02/02/2022
- Réhabilitation salle polyvalente, construction mairie :
 - o point sur les travaux
 - o délibération pour modification de l'avenant au marché lot 7A (cloisons – plafonds)
- Préparation budgétaire
- Point sur l'évolution de la collecte des déchets
- Dégradations route de la Prade
- Questions diverses

Le procès-verbal du 02/02/2022 est adopté

OBJET DE LA DELIBERATION : RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES FETES, DE L'ANCIENNE ECOLE ET CREATION DE NOUVEAUX LOCAUX MUNICIPAUX – AVENANT AU MARCHE – LOT 07A N° 2022-05

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2021-034 du 07/12/2021, suite à une erreur matérielle.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des travaux de restructuration de la salle des fêtes, de l'ancienne école et de la création de nouveaux locaux municipaux, le lot 07A – Cloisons Plafonds - doit faire l'objet d'un avenant :

Afin de ne pas retarder le chantier, sur lequel l'entreprise rencontrait des difficultés d'approvisionnement, le maître d'ouvrage a fourni et livré 750 m² de BA 13. La facturation de la fourniture et de la livraison se fait au prix d'achat de l'entreprise. En conséquence, pour une fourniture et livraison de 750 m² de BA13, le montant de l'avenant s'élève à – 1 560,00 € HT (750 x 2,08 €).

Montant initial du marché : 98 440,69 € HT, soit 118 126,83 € TTC

Montant de l'avenant n° 1 : moins-value de 1 560,00 € HT, soit moins-value de 1 872,00 € TTC

Nouveau montant du marché : 96 880,69 € HT, soit 116 254,83 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 pour le lot 07A avec l'entreprise TS HABITAT SARL (24 rue Lamartine 15290 Parlan).

QUESTIONS DIVERSES

Examen des comptes administratifs 2021 et des dépenses à prévoir au budget 2022.

Point sur l'avancée des travaux à la salle polyvalente

Suite à la mise en place d'une borne électrique place St Estefe, des installations complémentaires vont être réalisées (coffret fixe + modules).

Terrain de sports : des échanges ont eu lieu avec l'association Sud Cantal foot, notamment sur des problèmes de puissance électrique.

Lors des travaux de réfection du passage à niveau sur la RD 663 à Maurs, de nombreux véhicules, en particulier des poids lourds, ont emprunté la voie communale de la Prade ; entraînant des dégradations.

Le Conseil départemental a été contacté pour la mise en place de panneaux sur les départementales afin de signaler la limitation de tonnage sur cette voie communale.

Ramassage des déchets : réflexion sur les points de collecte à prévoir.

Signature d'une motion pour la poursuite des activités de la SOPA.

Le Maire,

Les membres du conseil municipal,